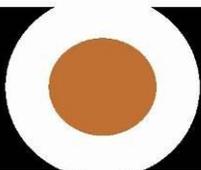




Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Plateau de Martainville

Diagnostic agricole



Octobre 2019



CACHET :



SOMMAIRE

1. UN TERRITOIRE MARQUE PAR L'AGRICULTURE	10
1.1. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL	10
1.2. ANALYSE DES SURFACES AGRICOLES.....	12
1.3. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	14
1.4. LES ILOTS AGRICOLES.....	19
1.5. ANALYSE DE L'ASSOLEMENT DES TERRES.....	21
2. FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU PLATEAU DE MARTAINVILLE.....	23
2.1 EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	23
2.2. LE STATUT DES EXPLOITATIONS.....	24
2.3. L'ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS	25
2.4. LES PRODUCTIONS AGRICOLES.....	26
2.5. LES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION	27
2.6. LA MAIN D'ŒUVRE	28
2.7. L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	29
3. QUE RETENIR POUR L'ELABORATION DU PLUI DU PLATEAU DE MARTAINVILLE ?.....	30

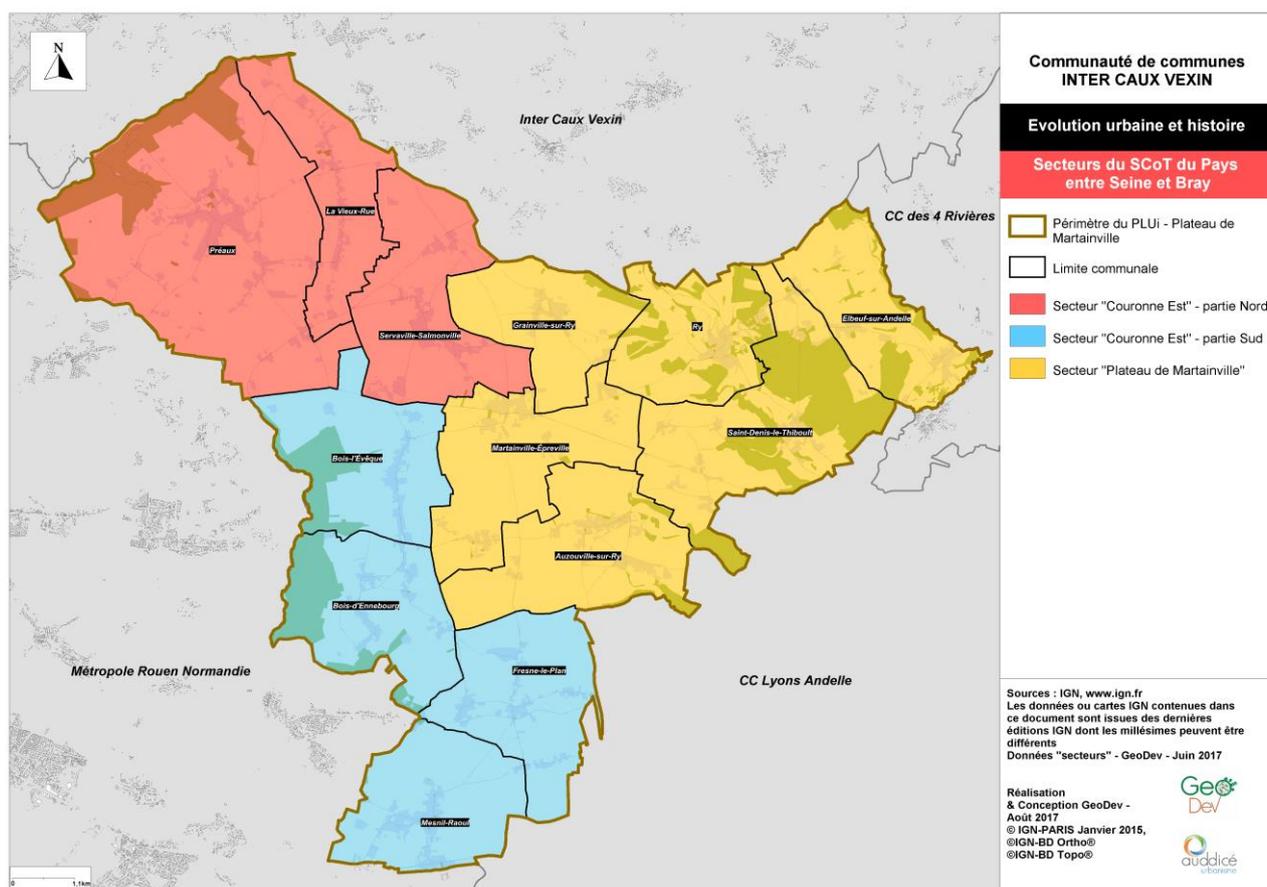
ELEMENTS DE CONTEXTE

Par délibération en date du 17 septembre 2015, la Communauté de Communes du secteur du Plateau de Martainville a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour l'ensemble de son territoire. La Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), est compétente pour la poursuite de la procédure d'élaboration du PLUi.

Une délibération de prescription complémentaire a été prise par la CCICV le 19 juin 2017 pour confirmer l'élaboration du PLUi sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du secteur du Plateau de Martainville, en réitérant les objectifs associés à la procédure et en précisant les modalités de gouvernance et de concertation retenues.

Le secteur du Plateau de Martainville se compose de 13 communes : Auzouville-sur-Ry, Bois-d'Ennebourg, Bois-l'Evêque, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thibout, Servaville-Salmonville, qui comptabilise une population de 9 780 habitants en 2016.

Figure 1 : territoire d'étude du diagnostic agricole :



Accompagnée par les bureaux d'études GeoDev et Auddicé, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, désormais compétente pour la poursuite de la procédure d'élaboration du PLUi, a entamé la phase diagnostic depuis avril 2017.

Dans le cadre de l'**élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Plateau de Martainville**, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin doit réaliser un diagnostic des espaces agricoles. Cette étude constitue **l'une des études thématiques** nécessaires à la réalisation du document d'urbanisme intercommunal.

Au-delà du diagnostic pour le PLUi, l'objectif de l'étude agricole est de comprendre le fonctionnement des espaces et de l'économie agricole, les liens qu'ils entretiennent avec le territoire.

De plus, le PLUi vise à encadrer les nouvelles constructions, **il n'a pas vocation à réglementer les cultures**. L'objectif du diagnostic agricole est de connaître les besoins et les contraintes des agriculteurs en amont de la construction des projets.

Le relevé agricole (question sur l'exploitation, localisation des bâtiments agricole, problématique de circulation) permet notamment de préserver les exploitations en évitant de rapprocher des tiers des bâtiments ce qui contraindrait le potentiel de développement des exploitations en raison du principe de réciprocité. Il s'agit également d'identifier les secteurs de projet en dehors des sites existants et d'éviter la mise en place de secteurs strictement inconstructibles qui compromettraient une valorisation agricole compatible avec la sensibilité des milieux.

De façon générale, cette étude complémentaire vise ainsi à :

- **Réaliser un état des lieux de l'utilisation des espaces agricoles à l'échelle du périmètre du futur document d'urbanisme ;**
- **Identifier les enjeux et les contraintes propres à ces espaces en vue d'aider à la définition du projet de développement sur territoire du Plateau de Martainville ;**
- **Veiller au maintien des conditions de pérennité du fonctionnement de chaque exploitation agricole**

PS : Ce présent dossier final restitué aux services de l'Etat couvrira d'anonymat les exploitants agricoles.

Le diagnostic agricole a été conduit simultanément et avec une méthodologie unique sur l'ensemble des 13 communes du territoire d'étude.

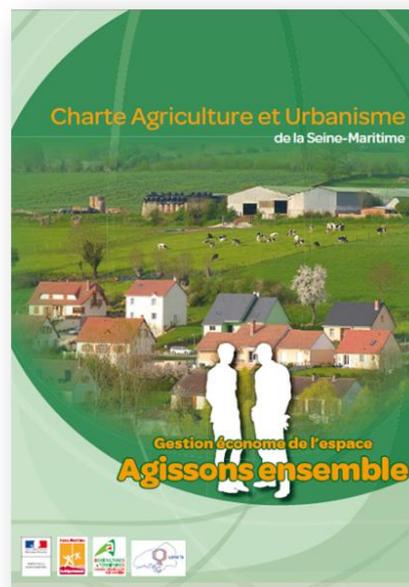
Pour résumer, ce document permettra de mesurer **les enjeux agricoles et les dynamiques d'évolution des exploitations agricoles** sur le territoire du Plateau de Martainville. Les informations de ce rapport contribueront à alimenter les réflexions des élus en termes d'aménagement et d'urbanisme.

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

La loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 vise à renforcer l'action en faveur de la préservation du foncier, notamment par la création d'une Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles. Elle complète la loi dite "Grenelle 2" du 12 juillet 2010 qui confirme et renforce la lutte contre l'étalement urbain et la recherche d'un aménagement économe de l'espace au travers des documents de planification.

Dans ce contexte, les acteurs locaux de Seine-Maritime (Etat, Chambre d'Agriculture, Département et Association Départementale des Maires) ont signé le 12 février 2011 une **« Charte Agriculture et Urbanisme »** qui vise à encourager un travail de réflexion, d'échanges et de proposition sur la problématique du foncier.

Ce document affirme solennellement l'engagement des signataires autour de quatre grands principes et d'un plan d'actions partagés :



- ✓ intégrer l'agriculture dans les réflexions d'urbanisme ;
- ✓ gérer l'espace de manière économe ;
- ✓ préserver l'activité et les espaces agricoles ;
- ✓ concilier agriculture et urbanisation.

LE PRINCIPE DE RECIPROCITE

Le diagnostic agricole constitue un élément obligatoire du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme.



Pour limiter les atteintes à l'environnement et l'impact sur le voisinage, les bâtiments d'élevage sont soumis à **des règles d'éloignement** vis à vis notamment des habitations. Ces distances sont fixées, selon la taille de l'exploitation (nombre d'animaux présents), par **le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)** ou par **la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)**. L'annexe n°4 précise les règles permettant de caractériser un corps de ferme. Il s'agit toutefois de préciser :

- Pour une exploitation concernée par le **Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)**, **seul les bâtiments d'élevage** sont concernés par les périmètres de recul (50 mètres à la périphérie du bâtiment – cf. exemple ci-dessous)
- Pour une exploitation concernée par **les Installations Classées pour la Protection les bâtiments d'élevage et de stockage (hors stockage de matériel)** sont concernés par les périmètres de recul (100 mètres à la périphérie du bâtiment – cf. exemple ci-dessous)

Figure 2 : l'exemple d'une exploitation concernée par le RSD

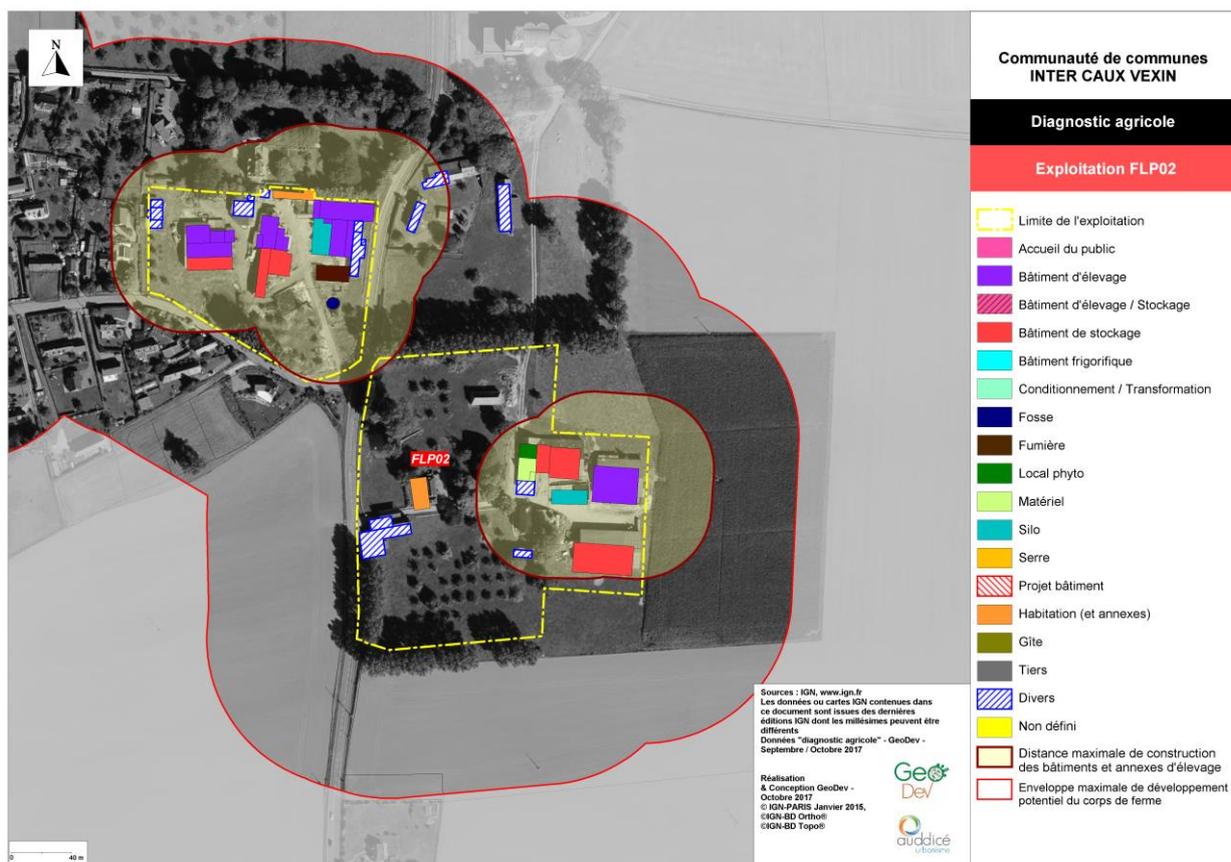
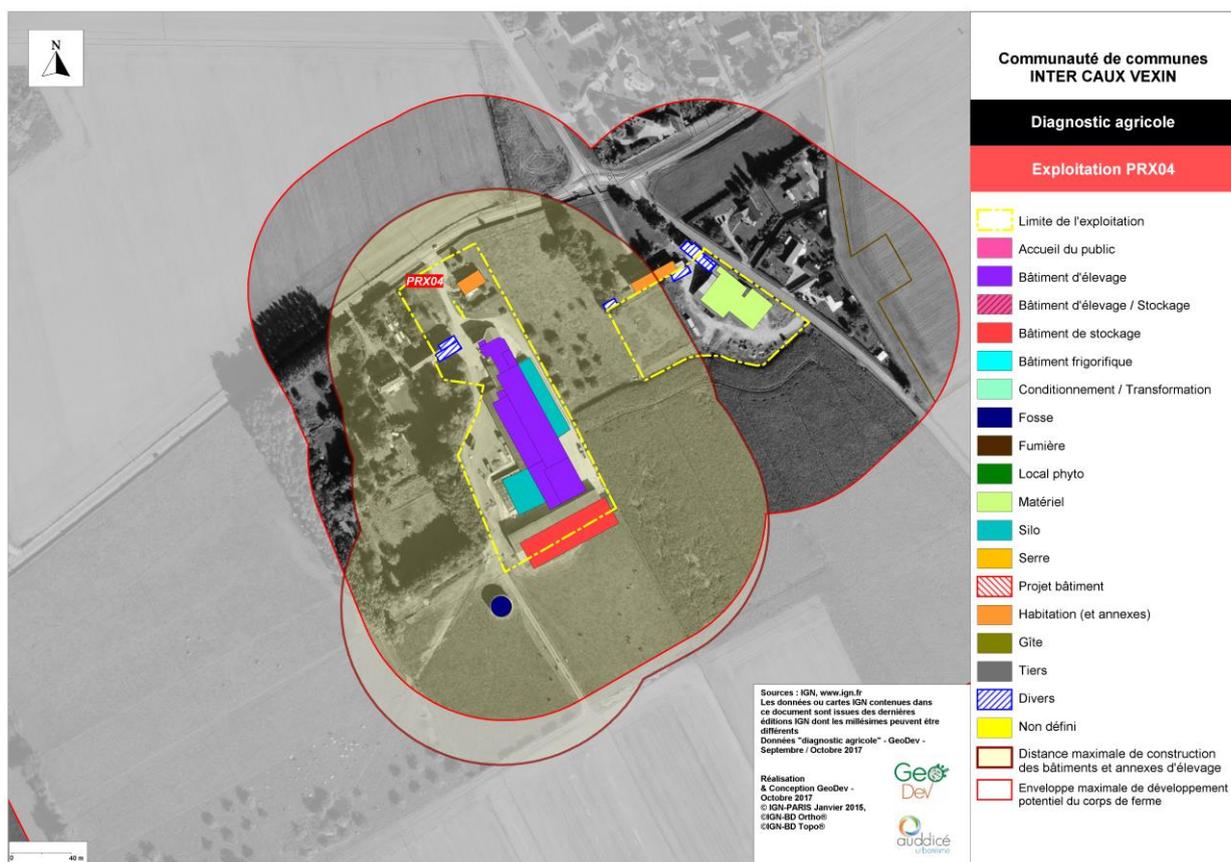


Figure 3 : l'exemple d'une exploitation identifiée comme ICPE



Afin de préserver l'activité agricole, le principe de réciprocité (article L. 111.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime) impose les mêmes règles de distance pour la construction d'habitation non liée à l'exploitation. Le Plan Local d'Urbanisme doit tenir compte de ces distances dans les choix d'aménagement qui seront réalisés. La réglementation protège les élevages par le biais des dispositions de réciprocité : les futures constructions de tiers à proximité des bâtiments et annexes de l'élevage sont soumises aux mêmes règles de distance d'éloignement qui s'imposent à l'élevage. Cette règle s'applique également aux projets de rénovation de bâtiments agricoles en maisons d'habitation, car il y a changement de destination des bâtiments.

En dehors du bourg, le zonage du PLUi déterminera des espaces agricoles et des espaces naturels. Dans les espaces agricoles, les nouvelles constructions ne seront pas permises, exceptions faites des constructions nécessaires à l'activité agricole. Les espaces naturels sont également réputés inconstructibles, seuls quelques aménagements seront autorisés : l'usage agricole des terres est tout à fait possible mais l'édification des constructions est restreinte, parfois interdite.

Toutes les décisions – zonage et règlement - seront prises en connaissance des besoins, sur la base du diagnostic. C'est pour cela que **la présence des agriculteurs aux réunions agricoles et les questionnaires sont stratégiques.**

QUELLE CONCERTATION ?

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place une concertation poussée, en témoigne les différentes réunions agricoles explicités précédemment. Les décisions et arbitrages seront communiqués lors des nombreuses réunions publiques notamment. Tout au long de la procédure, un cahier de concertation est mis disposition dans chacune des 13 mairies. Les agriculteurs peuvent y formuler leurs remarques ou questions. La Communauté de Communes a également mis en place un site internet, permettant de suivre l'avancée des travaux. En fin de procédure, une enquête publique est organisée et un commissaire enquêteur assurera des permanences. Ce dispositif est mis en place dans le but de réaliser le document le plus proche de la réalité.

METHODOLOGIE RETENUE

Afin de réaliser un recensement complet, une enquête agricole a été réalisée **en septembre et octobre 2017 (mise à jour jusqu'à octobre 2019)**. Cette enquête, menée par le bureau d'études GeoDev avec l'appui des élus du Plateau de Martainville, a permis de réunir les agriculteurs ayant un siège d'exploitation sur le territoire. **61 exploitants sur 72 possédant leur siège social sur le territoire étaient présents sur les 4 journées de réunions.** Pour les **11 exploitants** qui n'ont pas pu se déplacer, des entretiens téléphoniques et un envoi postal des documents à leur domicile a permis de récolter de nouvelles informations (7 questionnaires récupérés par envoi postal). **Au final, 94 % (soit 68 sur 72) des contacts identifiés ont rempli le questionnaire.**

Figure 4 : Premiers résultats de l'enquête agricole :

Commune	Nombre d'exploitants	Nombre de questionnaires récoltés
Auzouville-sur-Ry	5	5
Bois d'Ennebourg	4	4
Bois l'Evêque	4	4
Elbeuf-sur-Andelle	3	2
Fresne-le-Plan	5	5
Grainville-sur-Ry	2	2
Martainville-Epreville	9	9
Mesnil-Raoul	7	5
Préaux	15	14
Ry	0	0
Saint-Denis-le-Thiboult	7	7
Servaville-Salmonville	5	5
La Vieux-Rue	6	6
Total	72	68

NB : un exploitant est implanté à Grainville-sur-Ry et Fresne-le-Plan

Les agriculteurs ont ainsi répondu à un questionnaire qui portait sur les points suivants (cf. Annexe n°1) :

- ✓ la **structure de leur exploitation** (statut juridique, emplois et perspectives d'embauche...) ;
- ✓ l'**utilisation du territoire** (répartition des terres, SAU totale et communale de l'exploitation, perspectives d'agrandissement, etc.) ;
- ✓ les **servitudes et contraintes agricoles** (régime de l'exploitation, mise aux normes des exploitations, etc.) ;
- ✓ les **caractéristiques de leur production** (profil de l'exploitation, contraintes rencontrées, tailles des exploitations, etc.) ;
- ✓ le **devenir agricole** (projets/perspectives pour l'avenir, conditions essentielles à la pérennité des exploitations...).

Cette rencontre a également permis de **localiser précisément les corps de ferme et les terres exploitées** de la commune, sur un plan parcellaire au format A0 (échelle 1/5000ème). Le présent rapport est donc le fruit d'un panel de données recueillies à partir **des questionnaires** complétés par les exploitants agricoles (cf. annexe n°3), **de l'échange avec les exploitants** présents le jour de l'entretien, **des photographies aériennes** de la commune ainsi que **les bases de données** suivantes :

- ✓ les **Recensements Généraux de l'Agriculture** (RGA) de 2000 et 2010 ;
- ✓ les **données PAC** 2014 et 2016.



1. Un territoire marqué par l'agriculture

1.1. Analyse de l'occupation du sol

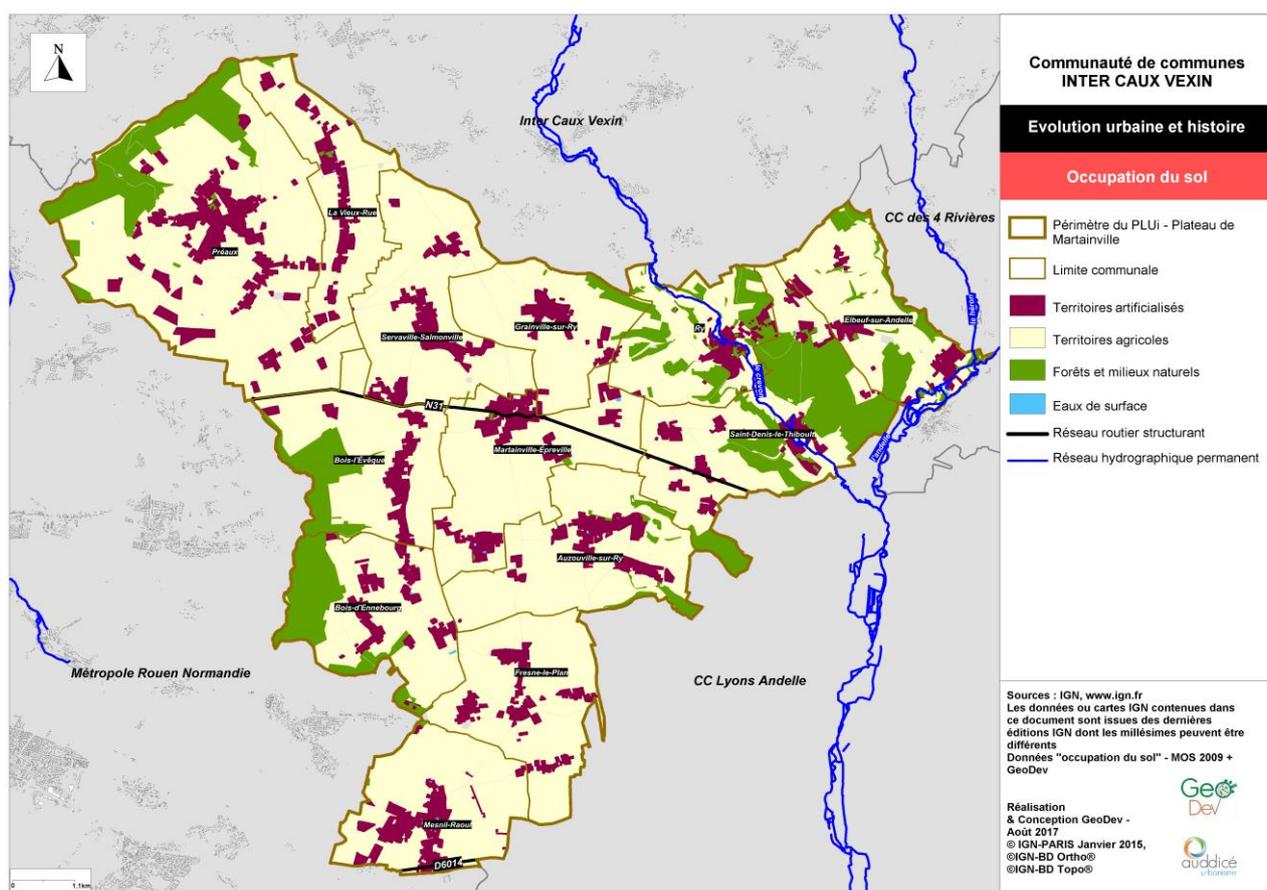
Plusieurs types d'occupation du sol structurent le territoire du Plateau de Martainville, soit 102,57 km², qui se déclinent de la manière suivante :

Occupation du sol du Plateau de Martainville			
	Plateau de Martainville en km ²	Plateau de Martainville en %	Haute-Normandie en %
Terrains agricoles	80,4	78,4	65,8
Terrains artificialisés	8,3	8,1	11,1
Forêts et milieux semi- naturels	13,8	13,5	19,4
Surfaces en eau	0,07	0,1	3,7
Total	102,57	100	100

(Source : Mode d'Occupation des Sols Haute Normandie 2009, DREAL)

Chacun de ces éléments fait partie intégrante du paysage et participe à l'identité du Plateau de Martainville.

Figure 5 : L'occupation du sol :



Les terrains artificialisés représentent environ 8 % du territoire.

De façon générale, l'urbanisation reste relativement diffuse sur l'ensemble du territoire. Le caractère rural du territoire d'étude est très marqué et la proportion de surfaces urbanisées est plus faible qu'à l'échelle de l'ex région Haute-Normandie.

Les boisements couvrent 13% du territoire.

Petits boisements épars sur le plateau et massifs plus importants sur les coteaux, les boisements recensés sont principalement composés de feuillus. Ce milieu fait office de conservatoire pour certains habitats mais aussi pour des espèces remarquables.

Ils représentent environ 13 % du territoire (surface d'environ 13,5 km²) et sont principalement localisés sur les communes de Préaux, Bois-l'Evêque, Bois-d'Ennebourg, Saint-Denis-le-Thiboult, Ry, Grainville-sur-Ry, Elbeuf-sur-Andelle et Auzouville-sur-Ry.

Les terres agricoles.



80,4 % de la surface totale du territoire est occupée par **des terres agricoles** soit 78,4 km². Ces surfaces prennent en compte les surfaces déclarées à la Politique Agricole Communes (PAC) soit **74,1%** de la surface du territoire ; et les surfaces agricoles non déclarées telles que les prairies mises en valeur par des activités de loisirs, des activités équestres, maraîchères, etc. soit **6,3%** de la surface totale du territoire.

Les **3/4 de la surface totale** du territoire sont occupées par des terres agricoles faisant l'objet d'une déclaration PAC (données 2016).

Les espaces en mutation ou **les terres agricoles non déclarées à la PAC** représentent 6,3% des surfaces. Ces derniers correspondent aux bordures des zones urbanisées, aux fonds de vallées. Ces espaces comprennent notamment certaines cultures spécialisées (maraîchages, pépinières, vergers, pisciculture...). **Il s'agit de préciser que ces terrains sont bien souvent exposés aux changements d'usage car localisés à proximité des taches urbaines structurées.**

Les potentialités agronomiques des sols.

Sur le sol du plateau de Martainville territoire, on recense à deux types principaux de sols :

- ✓ La majorité du territoire est recouverte de **limons de plateaux**, comme en témoigne son caractère de plateau agricole et de grandes cultures céréalières. Ces limons de plateaux sont des matériaux d'origine éolienne déposés pendant les périodes froides du Quaternaire. Ils forment une couverture presque continue à la surface plateau. Il s'agit de limons calcaires argilo- - sableux. Leur épaisseur est très variable et peut atteindre plusieurs mètres sous les plateaux. Ils sont propices aux grandes cultures.
- ✓ Sur le reste du territoire, à savoir les fonds de vallées de l'Andelle et du Crevon, ou encore sur les versants boisés de Préaux, Bois-l'Evêque et Bois-d'Ennebourg, le sol est différent. En effet, ces espaces sont recouverts de **limons de versant**, une formation sédimentaire datant du Crétacé et plus précisément du Coniacien et du Santonien. Il s'agit de couches de craie à silex dont l'épaisseur dépasse 100 m.

Cette description géologique explique en grande partie des résultats des questionnaires, puisque :

- ✓ **65 %** des sondés considèrent que la qualité de leurs terres est **bonne** ;
- ✓ **34 %** des sondés considèrent que la qualité de leurs terres est **plutôt moyenne** ;
- ✓ **1 %** des sondés considère que la qualité de leurs terres est **mauvaise**.

1.2. Analyse des surfaces agricoles

Les surfaces analysées, ci-après, prennent en compte les surfaces déclarées à la Politique Agricole Communes en 2014 (PAC). Elles représentent 74,1% de la surface du territoire d'étude. On précisera que les surfaces agricoles non déclarées telles que les prairies mises en valeur par des activités de loisirs, des activités équestres, maraichères, etc. représente 6,3% de la surface totale du territoire du Plateau de Martainville.

Figure 7 : Analyse des surfaces déclarées à la PAC en 2014

Commune	SAU 2014 (en ha)	Surface commune	Part (%)
Auzouville-sur-Ry	630	798	78,9
Bois d'Ennebourg	432	704	61,4
Bois-l'Evêque	512	721	71,0
Elbeuf-sur-Andelle	362	587	61,7
Fresnes-le-Plan	562	688	81,7
Grainville sur Ry	459	538	85,3
Martainville-Epreville	645	761	84,8
Mesnil-Raoul	502	676	74,3
Préaux	1403	1895	74,0
Ry	311	571	54,5
Saint-Denis-le-Thiboult	441	1025	43,0
Servaville-Salmonville	673	785	85,7
La Vieux-Rue	473	551	85,8
Total	7405	10300	71,9

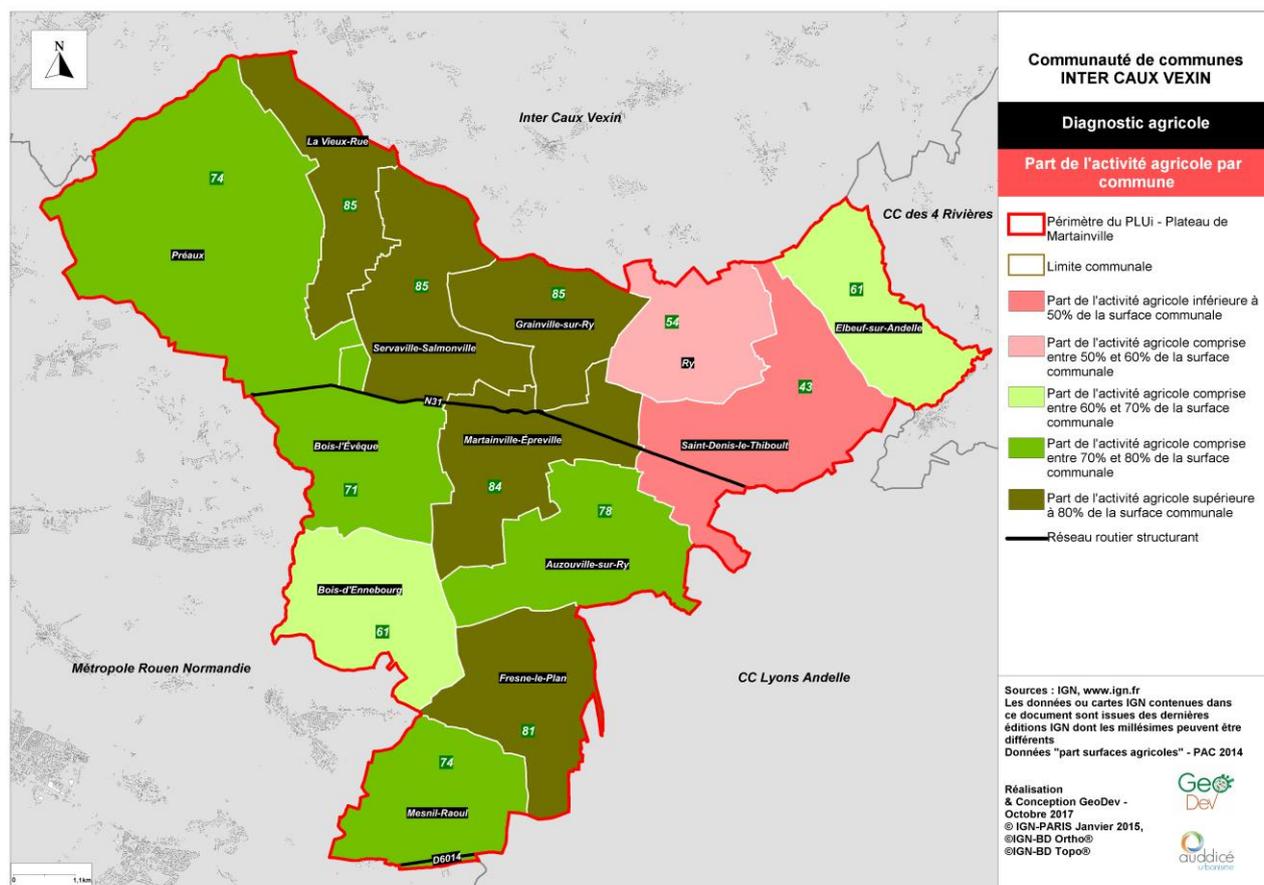
Les communes de **Ry** (43%) et **Saint-Denis-le-Thiboult** (54,5%) sont, en proportion, les communes possédant le moins de surfaces agricoles. A Ry, ce chiffre s'explique par **l'urbanisation** mais aussi et surtout à la proportion de celle-ci au regard de la faible superficie de la commune en général ; tandis qu'à Saint-Denis-le-Thiboult par la présence **de vastes espaces forestiers**.

A l'inverse, les communes de **Fresne-le-Plan** (81,7%), **Grainville-sur-Ry** (85,3%), **Martainville-Epreville** (84,8%), **Servaville-Salmonville** (85,7%) et **La Vieux-Rue** (85,8%) dédient plus de 80% de leur surface à l'agriculture. Ces communes de plateau sont caractérisées par une ruralité marquée.

On précisera le caractère plus périurbain des communes d'Auzouville-sur-Ry (**78,9%**), Mesnil-Raoul (**74,3%**) ou encore Préaux (**74%**) qui consacrent proportionnellement moins de surface à l'agriculture.



Figure 8 : Part communale dédiée à la production agricole (PAC 2016)



1.3. Les exploitations agricoles

A - Les exploitations implantées sur le territoire du Plateau de Martainville

D'après le diagnostic agricole, **72 exploitations** ont été recensées sur le territoire du Plateau de Martainville.

Toutes les communes abritent au moins un siège d'exploitation agricole à l'exception de **Ry**, où **aucun bâtiment à vocation agricole n'a été identifié**.

On recense le plus de corps de ferme en activité (principales ou secondaires) sur les communes de **Préaux** (15 exploitations), **Martainville-Epreville** (9 exploitations) ou encore **Mesnil-Raoul** (7 exploitations).

B - La localisation des exploitations implantées sur le territoire du Plateau de Martainville

Les localisations des exploitations du territoire sont très variées. Certaines exploitations sont situées dans **les secteurs de hameau** ou **à la périphérie immédiate** ou **au sein des centres-bourgs**. D'autres sont situées dans **des secteurs plus isolés** à l'écart des secteurs d'habitat.

Le nombre de bâtiment agricole à l'échelle de chaque commune est relativement disparate en témoigne le nombre d'exploitations agricoles recensées par commune.

Figure 9 : Analyse de la localisation des exploitations agricoles au sein de l'environnement urbain

Commune	Nombre d'exploitation(s)	Nombre d'exploitation(s) situées à proximité immédiate des centres-bourgs	Nombre d'exploitation(s) situées à proximité immédiate d'un hameau structuré	Nombre d'exploitation(s) situées à l'écart des zones urbaines structurées
Auzouville-sur-Ry	5	2	0	3
Bois d'Ennebourg	4	1	2	1
Bois l'Evêque	4	2	0	2
Elbeuf-sur-Andelle	3	1	1	1
Fresne-le-Plan	5	1	4	0
Grainville-sur-Ry	3	2	0	1
Martainville-Epreville	9	4	4	1
Mesnil-Raoul	7	5	0	2
Préaux	15	4	4	7
Ry	0	0	0	0
Saint-Denis-le-Thiboult	7	1	5	1
Servaville-Salmonville	5	3	1	1
La Vieux-Rue	6	5	0	1
Total	73	31	21	21
Total en %	100	42	29	29

NB : 72 + GSR02

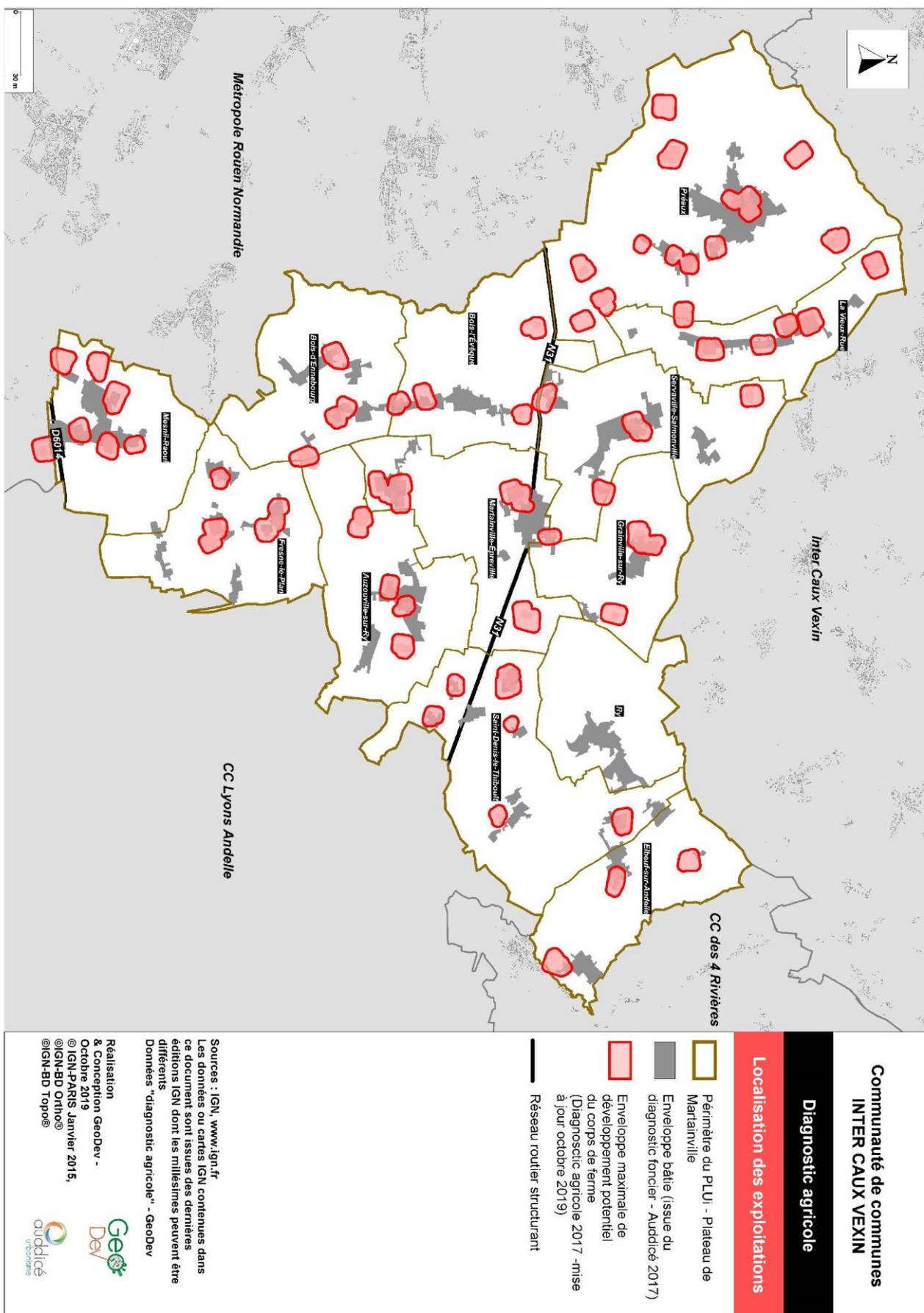
Une analyse de la localisation des corps de ferme montre que :

- **43%** des exploitations sont situées à proximité immédiate d'un centre-bourg ;
- **29%** des exploitations sont situées à proximité immédiate d'un hameau structuré ;
- **28%** des exploitations sont situées à l'écart des zones urbaines structurées.

La pérennité de l'activité agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi est donc un enjeu fort.

Le tableau ci-après affine les principaux enjeux à une échelle communale qu'il s'agira de prendre en compte lors de l'élaboration du PLUi :

Figure 10 : Localisation des corps de ferme aux abords des enveloppes bâties



C- Le régime des exploitations

Pour limiter les atteintes à l'environnement et l'impact sur le voisinage, les bâtiments d'élevage sont soumis à des règles d'éloignement vis à vis notamment des habitations. Ces distances sont fixées, selon la taille de l'exploitation (nombre d'animaux présents), par **le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)** ou par la réglementation sur **les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)**.

D'après le diagnostic agricole, on recense sur le territoire du Plateau de Martainville :

- **34** sites d'exploitation (environ 50%) soumis au statut Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.) - *distances de recul pour toutes nouvelles constructions -50 mètres ;*
- **24** sites d'exploitation (environ 35%) soumis au statut des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) - *distances de recul pour toutes nouvelles constructions - 100 mètres.*
- **10** sites d'exploitation (environ 13%) sans installation d'élevage – *aucune distance de recul pour les nouvelles constructions.*
- **4** sites d'exploitation n'ont pas pu répondre à notre enquête



Chaque corps de ferme recensé a fait l'objet d'une cartographie, localisant notamment des que nécessaire les périmètres de réciprocité (cf. Annexe 1).

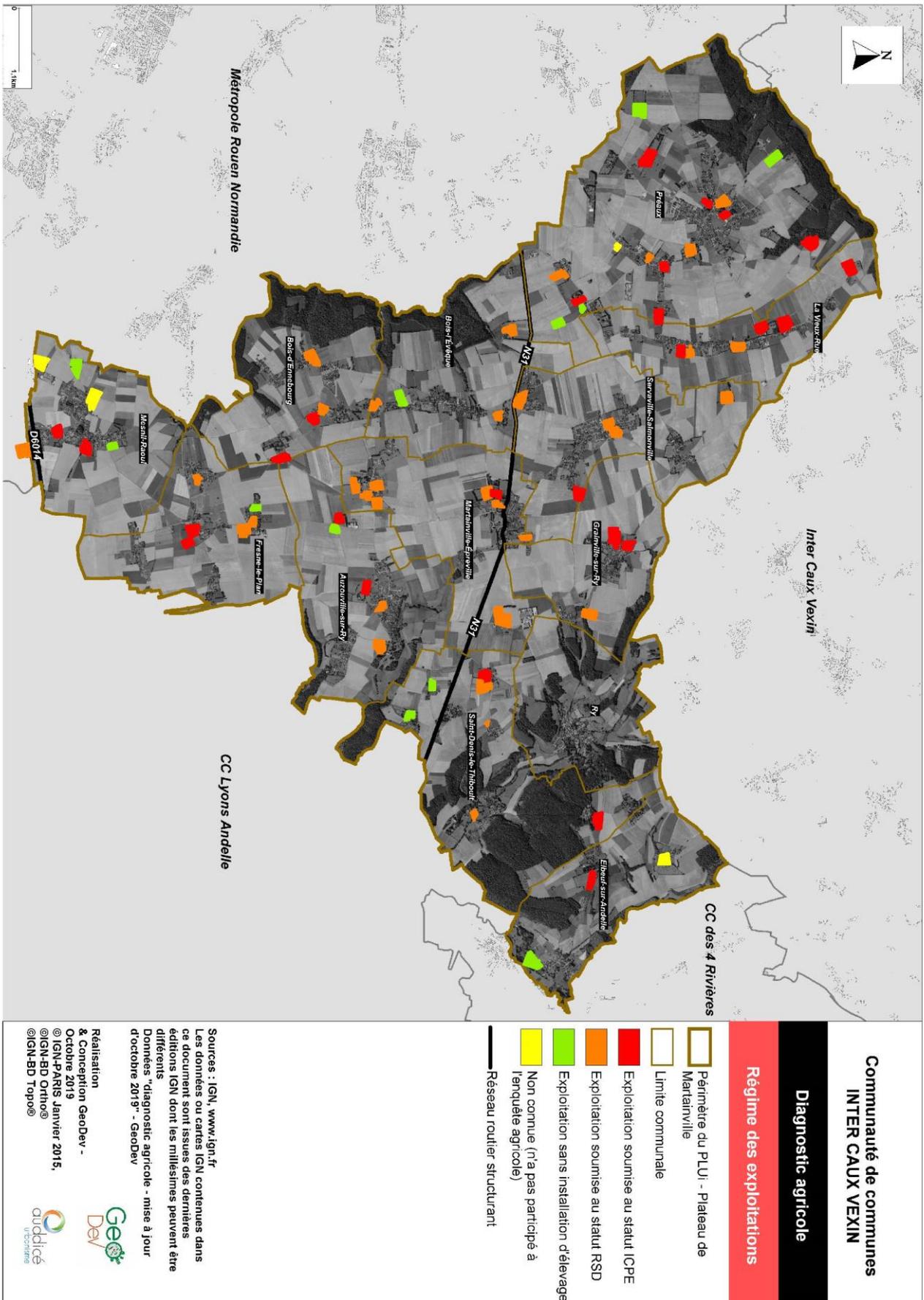
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal se doit de tenir compte de ces distances dans les choix d'aménagement qui seront réalisés. La réglementation protège les élevages par le biais des dispositions de réciprocité : **les futures constructions de tiers à proximité des bâtiments et annexes de l'élevage** sont soumises aux mêmes règles de distance d'éloignement qui s'imposent à l'élevage. Cette règle s'applique également **aux projets de rénovation de bâtiments agricoles en**

maisons d'habitation, car il y a changement de destination des bâtiments.

D - Les autres exploitations

D'autres exploitations valorisent les terres du Plateau de Martainville, sans posséder de siège principal ou secondaire sur le territoire. Ces autres exploitants viennent d'autres communes du Département de Seine-Maritime ou de l'Eure, plus ou moins proches et valorisent une partie de la surface agricole du territoire ce qui implique des déplacements et circulations agricoles importants.

Figure 11 : Le statut des exploitations agricoles (diagnostic agricole 2017 – mise à jour en octobre 2019)



1.4. Les îlots agricoles

La taille des îlots d'exploitation reste très disparate à l'échelle du territoire, avec de fortes disparités entre les communes. Ainsi, on retrouve **les plus grandes entités le long d'une diagonale allant du bourg de la Vieux-Rue au bourg de Fresne-le-Plan**. A l'inverse, le morcellement agricole, composé de petit tènement est très visible sur les communes de Ry ou encore Saint-Denis-le-Thiboult, notamment lié à l'occupation du sol et à la topographie explicitée précédemment.

On retiendra toutefois que 78% des îlots (environ 1000 entités recensées à l'échelle du territoire) ont une superficie inférieure à 10 ha et moins de 10% ont une superficie de plus de 15ha, même s'ils représentent près de 42% des surfaces déclarées à la PAC en 2016.

Figure 12 : Analyse des îlots (données PAC 2016)

Taille des îlots	Nombre d'îlots concernés		Surface concernée	
	En nombre	En %	En km ²	En %
Îlot d'une superficie inférieure à 5 ha	612	55,9	13,3	15,4
Îlot d'une superficie comprise entre 5 ha et 10 ha	240	21,9	17,3	20,1
Îlot d'une superficie comprise entre 10 ha et 15 ha	96	8,8	11,5	13,3
Îlot d'une superficie comprise entre 15 ha et 20 ha	45	4,1	7,7	8,9
Îlot d'une superficie comprise entre 20 ha et 50 ha	87	7,9	26,7	31,0
Îlot d'une superficie supérieure à 50 ha	15	1,4	9,7	11,3
Total	1095	100	86,2	100

intègre les îlots situés en tout ou partie sur le territoire du Plateau de Martainville

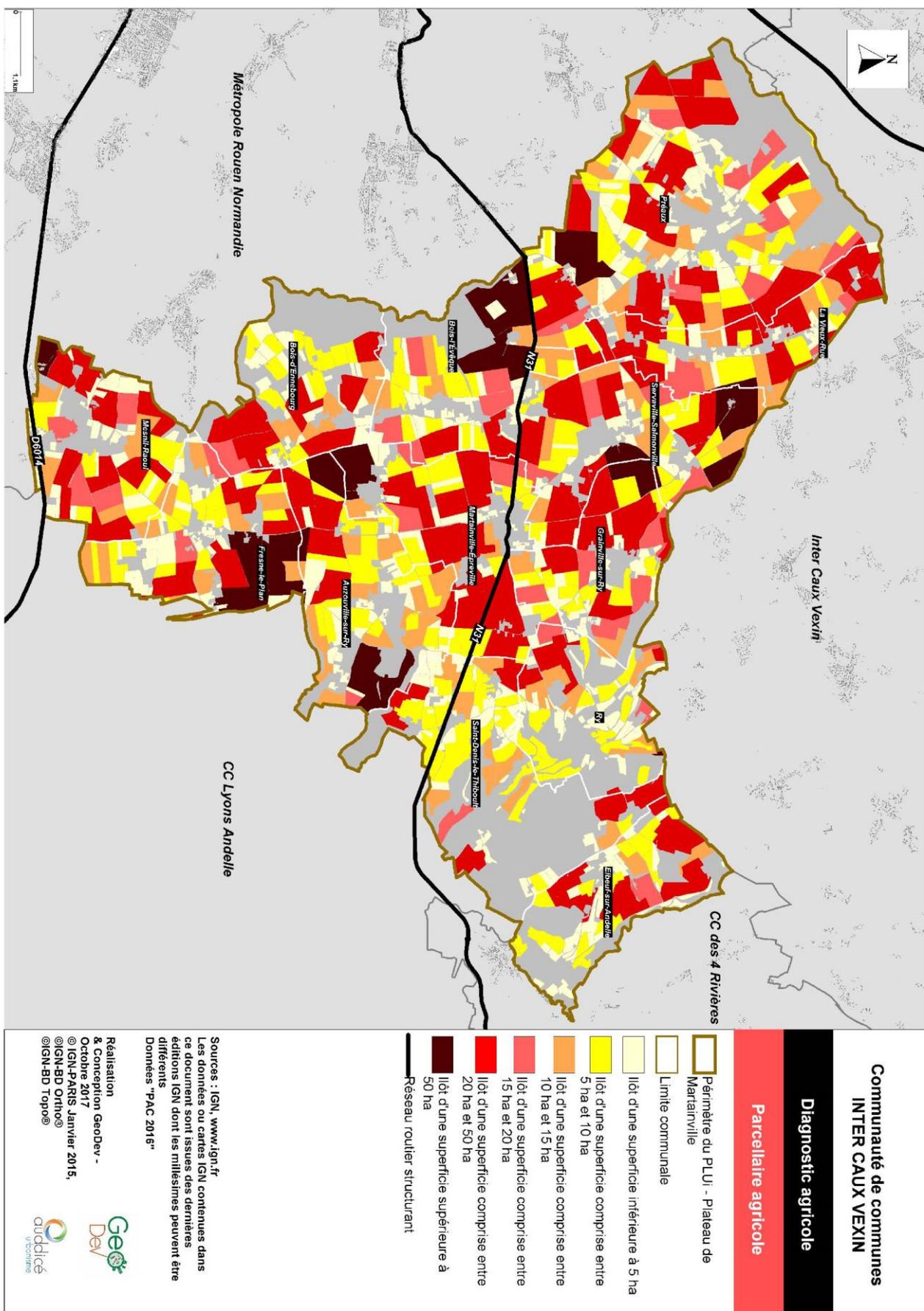
Les distances d'éloignement entre les parcelles et les sièges d'exploitation sont variables sur le territoire en fonction des communes. Lors des différentes enquêtes agricoles, ces questions d'éloignements ont pu être évoquées avec chaque exploitant.

Ainsi, les résultats des questionnaires ont montré que **46% des exploitants** considère leur parcellaire agricole comme étant **regroupé**, **45 %** comme étant **dispersé en îlots** et seulement **9%** ont répondu que leur parcellaire était **très émietté**. Ainsi, **85 % des enquêtés considèrent leur exploitation comme étant fonctionnelle malgré tout**.

Les remembrements évoqués, sur les communes de plateau (**La Vieux-Rue, Préaux, Servaville-Salmonville**, etc.) ont montré des parcellaires beaucoup mieux répartis au pourtour des corps de ferme. Les communes à la topographie plus accidentée notamment comme **Ry** et **Saint-Denis-le-Thiboult**, sont dotées d'un parcellaire beaucoup plus morcelé, composé d'îlots de petites tailles.



Figure 13 : Structuration foncière du parcellaire agricole (données PAC 2016)

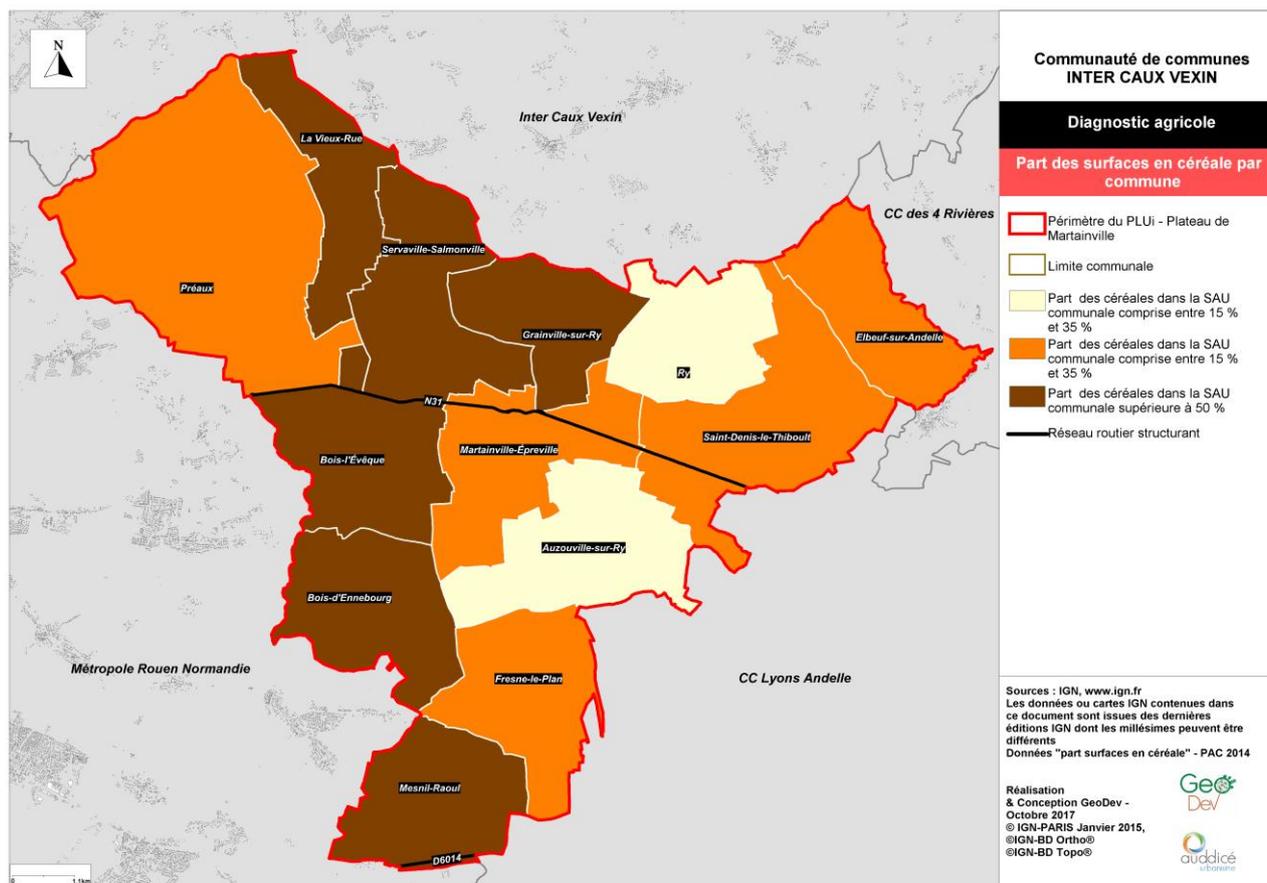


1.5. Analyse de l'assolement des terres

Les éléments présentés ci-après (page suivante) sont issus **des données des déclarations PAC de 2014**. Elles nous permettent d'avoir une vision de l'occupation de l'ensemble des parcelles agricoles du territoire.

Ainsi, ces dernières mettent en évidence la part importante de **la production de céréales** (orge et blé) sur le territoire étudié

Figure 14 : Part des surfaces en céréales par commune (données PAC 2014)

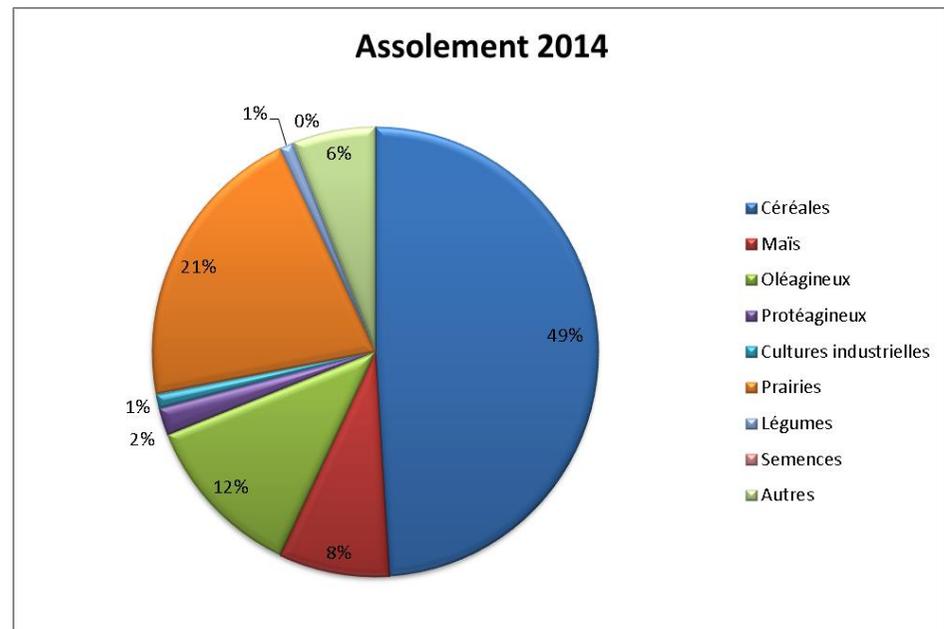


Cette tendance est observée tout particulièrement pour les communes situées sur le plateau et est encore plus prononcée sur certaines communes comme **Servaville-Salmonville (68%)** et **Bois-l'Évêque (66%)**.

La part de prairie (*prairies permanentes et les prairies temporaires*) est quant à elle beaucoup plus élevée pour les communes de vallée de **Ry (63%)** et **Elbeuf-sur-Andelle (41%)**. A l'inverse, ce chiffre est **inférieur à 15%** pour de nombreuses communes de plateau comme **Grainville-sur-Ry (11%)**, **Mesnil-Raoul, (11%)** ou encore **Servaville-Salmonville (11%)**.

Figure 15 : Assolement des terres agricoles déclarées à la PAC 2014 par commune

Commune	SAU 2014 (ha)	Céréales		Maïs		Oléagineux		Protéagineux		Cultures industrielles		Prairies		Légumes		Semences		Autres	
	Surface (ha)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)	Surface (ha)	Part (%)
Auzouville-sur-Ry	630	197	31	64	10	61	10	6	1	8	1	228	36	5	1	1	0	60	10
Bois d'Ennebourg	432	239	55	63	15	43	10	3	1	0	0	78	18	0	0	0	0	6	1
Bois-l'Evêque	512	340	66	4	1	48	9	27	5	0	0	87	17	0	0	0	0	4	1
Elbeuf-sur-Andelle	362	147	41	40	11	16	4	0	0	10	3	147	41	0	0	0	0	1	0
Fresnes-le-Plan	562	254	45	76	14	114	20	11	2	0,6	0	95	17	0	0	0	0	12	2
Grainville sur Ry	459	267	58	36	8	86	19	0	0	0	0	51	11	0	0	0	0	18	4
Martainville-Epreville	645	231	36	29	4	107	17	9	1	48	7	94	15	6	1	0	0	122	19
Mesnil-Raoul	502	261	52	4	1	112	22	15	3	23	5	56	11	0	0	0	0	32	6
Préaux	1403	677	48	97	7	170	12	18	1	6	0	284	20	46	3	0	0	105	7
Ry	311	50	16	24	8	28	9	11	4	0	0	197	63	0,7	0	0	0	0	0
Saint-Denis-le-Thiboult	441	186	42	88	20	52	12	12	3	0	0	70	16	21	5	0	0	12	3
Servailles-Salmonville	673	459	68	64	10	41	6	8	1	13	2	73	11	0	0	0	0	15	2
La Vieux-Rue	473	272	58	38	8	15	3	2	0	0	0	76	16	0	0	0	0	70	15
Total	7405	3574	48	627	8	893	12	123	2	109	1	1536	21	78	1	1	0	459	6



De plus, on notera une part non négligeable de maïs sur les communes de **Saint-Denis-le-Thiboult (20%)** et de **Bois d'Ennebourg (15%)** ; ou encore des oléagineux sur **Mesnil-Raoul (22%)** et **Fresne-le-Plan (20%)**.

On constate que **les cultures industrielles** (pommes de terre, betteraves sucrières et lin) représentent une part relativement marginale de l'assolement du territoire (environ **1%**), à l'exception de **Martainville-Epreville (7%)**, voire **Mesnil-Raoul (5%)**.

2. Fonctionnement des exploitations agricoles du Plateau de Martainville

Cette partie a pour objectif de présenter la **structuration des exploitations agricoles** à partir des données du **Recensement Général Agricole (RGA) de 2000 et 2010**. Cette base de données nécessite quelques précisions pour mieux appréhender les chiffres qui sont analysés dans cette partie.

En effet, le nombre d'exploitants agricoles sur le territoire diffère en fonction de la source des informations. La partie 1 de ce présent rapport s'est appuyée sur les données liées à l'enquête agricole réalisée par le **groupement GeoDev/Audicé en 2017** et sur les données de la PAC 2014 et 2016. Il s'agit de préciser toutefois que toutes activités agricoles ne font pas obligatoirement de déclaration PAC. Cela explique les différences observées entre la partie 1 et 2 du présent document.

Finalement concernant les surfaces agricoles présentées dans le RGA, il ne s'agit pas des SAU exclusivement valorisées sur le territoire mais bien des SAU des exploitations ayant leur siège sur ce territoire (ces exploitations peuvent avoir des surfaces sur les territoires voisins).

2.1 Evolution du nombre d'exploitations agricoles

On peut observer une **diminution du nombre d'exploitation** entre les deux recensements agricoles : on comptait **126 exploitations** en **2000** contre **106** en **2010** soit une baisse de **16%** en 10 ans. En 2017, d'après l'étude des photographies aériennes et les entretiens menés auprès des élus du territoire, on peut compter **72 exploitations agricoles** en activité.

Cette diminution du nombre d'exploitations peut s'expliquer par plusieurs raisons : disparition d'exploitations sans succession assurée, absorption des plus petites entités au sein d'exploitations plus importantes, pression de l'urbanisation etc.

Figure 16 : Évolution des surfaces de l'ensemble des exploitations entre 2000 et 2010 à l'échelle des 13 communes étudiées - (source : RGA)

Libellé de commune	Nombre d'exploitation			SAU Totale (ha)		
	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution
Auzouville-sur-Ry	12	10	-17%	479	560	17%
Bois-d'Ennebourg	5	6	20%	404	625	55%
Bois-l'Évêque	6	6	0%	394	251	-36%
Elbeuf-sur-Andelle	3	4	33%	75	58	-23%
Fresne-le-Plan	12	6	-50%	616	727	18%
Grainville-sur-Ry	9	2	-78%	283	57	-80%
Martainville-Épreville	17	15	-12%	1365	1280	-6%
Mesnil-Raoul	9	9	0%	483	589	22%
Préaux	18	20	11%	1275	1951	53%
Ry	2	0	-100%	7	0	-100%
Saint-Denis-le-Thiboult	10	10	0%	358	393	10%
Servaville-Salmonville	14	12	-14%	773	793	3%
La Vieux-Rue	9	6	-33%	591	772	31%
Total	126	106	-16%	7103	8056	13%

Entre 2000 et 2017, le territoire a perdu près de **40%** de ses exploitations agricoles. Dans le même temps, il faut également noter une **légère augmentation de la Superficie Agricole Utilisée (SAU)**. Selon les données du Recensement Général Agricole (terres labourables, cultures permanentes, superficies toujours en herbe, légumes, fleurs et autres cultures), la SAU était de 7203 ha en 2000 et 8056 ha en 2010, soit une augmentation de **plus de 10%**. Ces chiffres témoignent de la **restructuration foncière** et de l'**agrandissement des structures en place**.

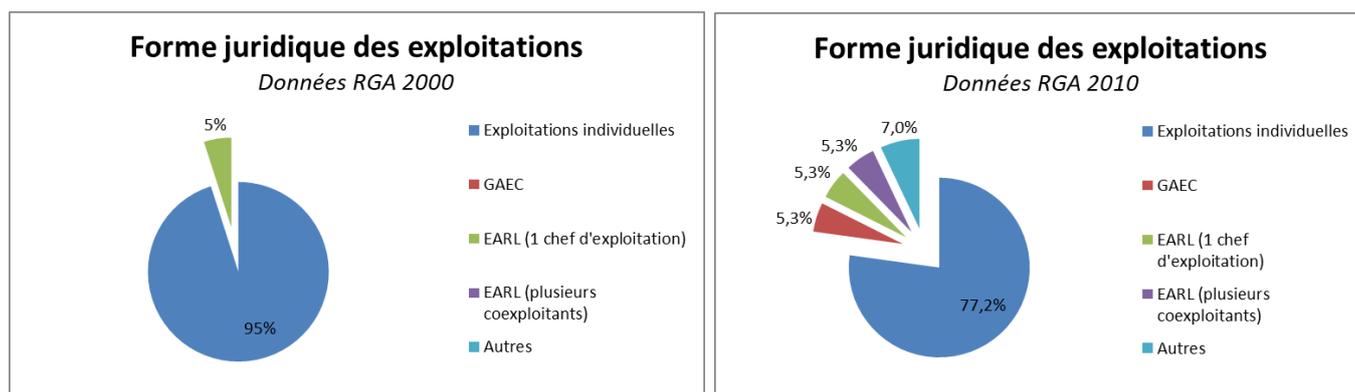
On notera toutefois de grande disparité entre les communes, avec ces quelques chiffres :

- ✓ **Disparition** des dernières exploitations en activité sur la commune de **Ry** ;
- ✓ **Diminution** de près de **80%** de la SAU totale sur la commune de **Grainville-sur-Ry** ;
- ✓ **Augmentation** de **55%** à **Bois-d'Ennebourg** et **53%** à **Préaux** de la SAU totale.

2.2. Le statut des exploitations

Comme évoqué précédemment, le nombre d'exploitations a globalement diminué sur le territoire entre 2000 et 2010 (-16%). Parallèlement, on observe **une augmentation des formes sociétaires et une diminution du nombre d'exploitations sous forme individuelle** : Les exploitations individuelles représentaient 95% des exploitations en 2000. En 2010, elles représentaient 77,2% des exploitations. La part des EARL avec 1 seul chef d'exploitation reste relativement stable (5,3% en 2010). Cependant, de nouvelles formes juridiques se sont développées (EARL avec plusieurs coexploitants, GAEC).

Figure 17 : Forme juridique des exploitations (RGA 2000 et 2010)



Ces chiffres sont confirmés par les résultats de l'enquête agricole menée en 2017, comme le démontre **le tableau de synthèse** (cf. Annexe n°2).

Cette observation peut s'expliquer par :

- ✓ le besoin de **bénéficier d'une sécurité financière** ;
- ✓ le souhait de **faciliter la transmission** des exploitations ;
- ✓ l'envie d'avoir **une meilleure reconnaissance du travail agricole**.



2.3. L'orientation technico économique des exploitations

Le RGA classe les différentes activités agricoles selon **leur spécialisation**. Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico - économique : OTEX) et leur taille économique a été utilisée pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010.

L'orientation technico-économique des exploitations du territoire du Plateau de Martainville est variée et se répartie principalement et de façon équitable autour des deux spécialités suivantes :

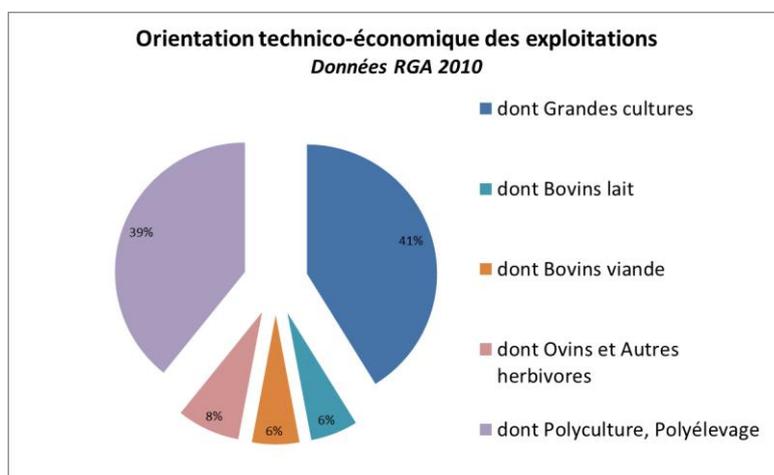
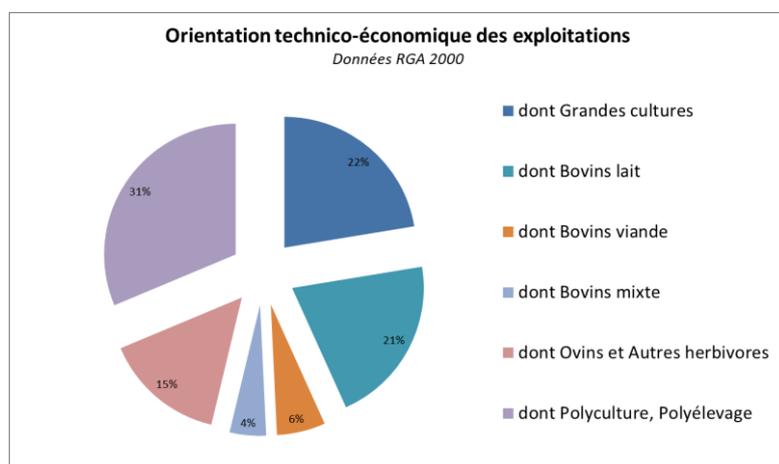
- « **Polyculture, poly-élevage** » (39%) ;
- « **Grandes cultures** » (41%)

Entre 2000 et 2010, ces spécialisations ont toutefois évoluées. Les « **grandes cultures** » représentaient **22%** des exploitations **en 2000** contre **41% en 2010**. La « **polyculture, poly-élevage** » représentait **31%** des exploitations **en 2000** et **39% en 2010**.

L'augmentation de la part des exploitations pratiquant la « polyculture, poly-élevage » et la « grande culture » depuis 2000 se fait au détriment **des activités d'élevage**. Les activités d'élevage « **de bovins lait et viande** » ne représentaient que **12%** des exploitations en **2010** contre **27%** en 2000. Cette diminution s'observe également, moins sensiblement, pour l'élevage « **d'ovins et autres herbivores** ».

Cette tendance a été confirmée lors des entretiens : un certain nombre d'exploitants envisagent l'arrêt de leur activité d'élevage à court terme, notamment l'élevage de bovins laitiers.

Figure 18 : Orientation Technico Economique des exploitations - OTEX (RGA 2000 et 2010)



2.4. Les productions agricoles

La déclin des productions agricoles végétales a pu être plus amplement décrite dans la partie n°1 de ce présent rapport.

Concernant les productions animales, il s'agit de reporter au tableau ci-après :

Figure 19 : Analyse du cheptel recensé sur le plateau de Martainville (RGA 2000 et RGA 2010) :

	Exploitations en ayant			Cheptel (têtes)		
	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution
Vaches laitières	45	31	-31%	1269	1038	-18%
Vaches allaitantes	32	33	3%	554	748	35%
Equidés	0	0	0%	0	0	0%
Chèvres	0	0	0%	0	0	0%
Brebis nourrices	26	14	-46%	341	587	72%
Porcins	0	0	0%	0	0	0%
Poulets de chair et coq	39	0	-100%	259	0	-100%
Total	142	78	-45%	2423	2373	-2%

Le nombre d'exploitation ayant une activité d'élevage a diminué sur le territoire (- 45% en 10 ans). Cependant, les effectifs en animaux n'ont que très peu diminué entre 2000 et 2010.

L'activité d'élevage dominante en 2010 est l'élevage de bovins.

Selon l'enquête menée auprès des exploitants en septembre/octobre 2017, **80% environ des exploitations pratiquent une activité d'élevage.**

En 2017 (enquête agricole), plusieurs activités équestres et une pisciculture ont également été recensées sur le territoire.

Il s'agit ainsi de retenir qu'en 2017 enquête agricole, le territoire comptait :

- ✓ 1285 vaches laitières ;
- ✓ 1221 vaches allaitantes ;
- ✓ 1001 veaux ;
- ✓ 200 porcs ;
- ✓ 31000 volailles ;
- ✓ 34 équidés ;
- ✓ 950 autres ;

Depuis plusieurs années **la filière « lait »** est marquée par une forte restructuration de ses moyens de production.

La répartition des élevages est relativement homogène sur le territoire.

Le diagnostic agricole du **SCoT du Pays entre Seine et Bray** précisait en mars 2010 que « l'évolution des élevages bovins a une incidence sur la diminution des surfaces en herbe qui restent concentrées dans les zones de vallées et les rebords de plateau. Elles sont cantonnées autour des sièges d'exploitation sur les plateaux pour les nécessités de l'élevage ». **Ce constat général reste d'actualité à l'échelle du Plateau de Martainville**

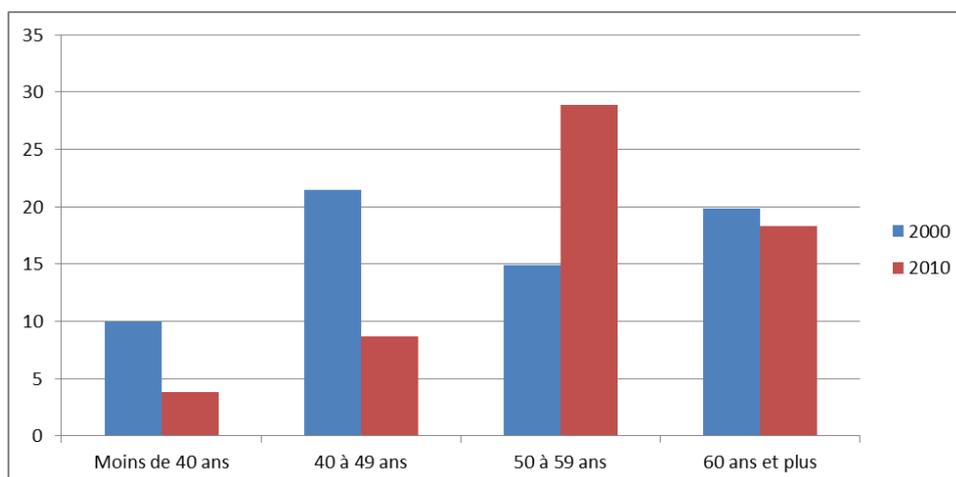
Il faut dire qu'au vu du contexte économique plus favorable aux grandes cultures (évolution du prix des céréales) et aux difficultés rencontrées par l'élevage (évolution du prix du lait, obligation de mise aux normes des ateliers, astreintes de travail et difficultés à trouver de la main d'œuvre de remplacement, augmentation des coûts d'aliments, contraintes d'exploitation, contraintes FCO, ...), la tendance est au développement des systèmes « grandes cultures » souvent associées à un élevage allaitant ou à un atelier d'engraissement. En effet l'atelier animal permet de valoriser des surfaces herbagères de vallées, les prairies « obligatoires » non retournables ou soumises à des contraintes environnementales ».

2.5. Les activités de diversification

Selon l'enquête menée auprès des exploitants en 2017 (mise à jour jusqu'en octobre 2019), **20 exploitations** sur le territoire exercent une activité de diversification (transformation de produit agricole, vente directe, hébergement, activités de service, accueil à la ferme, gîte, location de matériel agricole, etc.).

2.6. La main d'œuvre

2.5.1. Âge des exploitants



Âge	Moins de 40 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		60 ans et plus	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Part des chefs d'exploitation	10%	4%	21%	9%	15%	29%	20%	18%
Part de la SAU	16%	7%	25%	14%	12%	36%	3%	2%

En 2010, 21% des chefs d'exploitation avaient moins de 50 ans. Ils représentaient 48% des exploitations en 2000. La question de la transmission des exploitations est donc fortement marquée sur le plateau de Martainville.

2.5.2. Les actifs agricoles

Unités de travail annuel (UTA)														
Chefs d'exploitation et coexploitants			Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation			Autres actifs familiaux			Salariés permanents hors famille			Total		
2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution
100	105	5%	28	1	-96%	0	0	0	3	9	200%	131	115	-12%

En 2010 les exploitations du territoire comptaient une moyenne d'1,1 Unité de Travail Annuel (UTA) par exploitation. Entre 2000 et 2010 le nombre d'UTA est resté relativement stable.

Actifs agricoles permanents Nombre de personnes														
Chefs d'exploitation et coexploitants			Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation			Autres actifs familiaux			Salariés permanents hors famille			Total		
2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution
140	143	2%	48	3	-94%	0	0	0	4	10	150%	192	156	-19%

Le nombre d'actifs agricoles a diminué de 19% entre 2000 et 2010. Le nombre de salariés a lui augmenté entre 2000 et 2010 alors que le nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants est resté stable. En revanche, le nombre de conjoints actifs sur l'exploitation a chuté. Ces chiffres peuvent

donc s'expliquer par le fait que les conjoints travaillent désormais en dehors de l'exploitation, ce qui nécessite d'embaucher des salariés au sein de l'exploitation.

En 2017, environ 130-140 personnes (135 ETP selon l'enquête agricole de 2017) exercent une profession liée à l'activité agricole sur le territoire du Plateau de Martainville soit 1,9 personnes en moyenne par exploitation.

16 des 72 exploitations envisagent d'embaucher de la main d'œuvre dans les cinq prochaines années.

2.7. L'évolution des exploitations agricoles

Les exploitants ont été sondés sur la pérennité de leur activité à différents horizons temporels (5 ans, 10 ans et 15 ans).

Evolution des exploitations agricoles à 15 ans (diagnostic agricole 2017)	Nb de réponses	En %
Maintien de l'exploitation à 15 ans	16	22,9
Maintien de l'exploitation à 10 ans	2	2,9
Maintien de l'exploitation à 5 ans	1	1,4
Maintien de l'exploitation et succession assurée par associés, enfants ou tiers d'ici 15 ans	8	11,4
Maintien de l'exploitation et succession assurée par associés, enfants ou tiers d'ici 10 ans	5	7,1
Maintien de l'exploitation et succession assurées par associés, enfants ou tiers d'ici 5 ans	15	21,4
Départ en retraite et cessation d'activité à 15 ans	1	1,4
Départ en retraite et cessation d'activité d'ici 10 ans	4	5,7
Départ en retraite et cessation d'activité d'ici 5 ans	2	2,9
Cessation anticipée d'ici 15 ans	0	0,0
Cessation anticipée d'ici 10 ans	1	1,4
Cessation anticipée d'ici 5 ans	1	1,4
Ne sait pas	12	17,1
Sans réponse	2	2,9
TOTAL (nb de réponses)	70	100

La pérennité de **45% environ des exploitations** est donc assurée sur la durée du PLUI (10 ans) compte tenu de l'âge du chef d'exploitation ou de la reprise assurée de l'exploitation.

3. Que retenir pour l'élaboration du PLUi du Plateau de Martainville ?

Les enjeux agricoles décrits dans ce document ne trouveront pas tous une réponse par l'élaboration du PLUi. Au-delà de ce constat et du nécessaire diagnostic à réaliser pour le projet de PLUi, il s'agit avec cette étude de s'interroger sur le rôle de la collectivité en matière de développement agricole. L'étude a permis d'identifier 4 principales particularités de ce territoire agricole :

- ✓ Une organisation parcellaire complexe : parcellaire déstructuré – taille, forme et dispersion-, conditions de circulation jugées difficiles et éloignement des relations entre agriculteurs et propriétaires du foncier.
- ✓ Une typologie d'exploitation agricole diversifiée, avec néanmoins une prépondérance de l'élevage qui marque les paysages agricoles du territoire étude.
- ✓ Le recours fréquent à des activités complémentaires (dites accessoires à l'activité principale), notamment de vente directe.
- ✓ Une trop faible dynamique d'installation, avec pour conséquence un éloignement progressif entre les centres de décisions et l'usage agricole des terres.

En réponse à ces particularités, des dispositifs de soutien à l'agriculture pourraient, par exemple, s'appuyer sur les pistes d'action suivantes :

Agir sur le foncier :

- ✓ Veiller à limiter les « découpes complexes » des parcelles lors des projets d'aménagement,
- ✓ Dimensionner les zones AU, en fonction des besoins, délimiter et matérialiser des enveloppes urbaines pour apporter de la lisibilité sur l'usage agricole (ZAP, réserves foncières ?),
- ✓ Impulser des opérations d'échange parcellaire pour réduire les consommations énergétiques, pour apaiser les circulations et conditions de travail des agriculteurs et améliorer la pérennité de l'usage agricole.

Conforter les systèmes agricoles de proximité, respectueux de l'environnement et du cadre de vie :

Permettre l'accès aux mesures agro-environnementales proposées par la Région Pays de la Loire : mesures systèmes en faveur de la biodiversité, en étudiant l'opportunité d'une contractualisation entre le territoire et la Région,

Impulser des projets Trames vertes et bleues en recherchant des doubles-bénéfices agriculture – biodiversité,

Poursuivre l'accompagnement en faveur des circuits alimentaires de proximité, consolider les débouchés, en lien avec le Pays du Mans et les agriculteurs du territoire.

ANNEXES
